

<http://menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article113>

La prison de Sainte Ménehould après la révolution.

- Revue N°39 -

Date de mise en ligne : dimanche 25 mai 2008

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

Jean Kuecht dit Vallet avait été nommé, depuis le 1er Mars 1784, concierge des prisons Royales du Baillage de Sainte Ménehould, homme sérieux il a toujours rempli la fonction à la satisfaction des officiers chargés de la surveillance des prisons. Il intervient au début du mois de janvier 1792 pour expliquer à la municipalité ses difficultés financières. Il a des obligations mais aussi des charges à savoir : de fournir les registres d'écrous, d'avoir des fers et des menottes. La révolte, la mauvaise conduite méritaient la punition des prisonniers, ces ferrages étaient nécessaires. Le concierge devait également la fourniture de la paille, conformément aux règlements.

Au cours de l'Ancien Régime le traitement pour Jean Kuecht était d'une part 100 livres versées sous forme de gage sur l'état du Roi des domaines à Châlons, d'un sol par jour et par prisonnier pour la fourniture de la paille que le boulanger adjudicataire du pain était tenu de lui payer. Un autre revenu était la chambre appelée la pistole, elle était garnie par le concierge de lits pour coucher les prisonniers civils. La pistole en France était une monnaie de compte qui valait dix livres, être cousu de pistoles était synonyme d'être très riche, familièrement on parlait d'être à la pistole ce qui signifiait d'avoir une chambre particulière dans une prison. La perception de ces revenus permettait au gardien de pouvoir vivre et d'assurer les dépenses et la surveillance des prisonniers. Jean Kuecht s'était affranchi d'un guichetier, mais possédait deux chiens qu'il devait nourrir. A cette époque le baillage royal était très étendu, la juridiction de la prévôté comprenait les brigades de la maréchaussée de Grandpré, Montfaucon, Auve, Possesse, Vitry, Saint- Dizier et Sainte Ménehould, les juridictions des greniers à sel, des traites foraines et les maîtrises des eaux et forêts. Ces nombreuses juridictions donnaient lieu à de fréquents emprisonnements. Les prisonniers civils, les criminels, les mendiants, les vagabonds, les soldats déserteurs et autres formaient une population variant journalièrement de 20 à 30 prisonniers, il en résultait un produit très apprécié pour conforter les ressources du concierge.

Le dernier semestre de 1790 verra passer dans la prison que des déserteurs de nombreux régiments comme Condé dragons, Picardie, Auvergne, Bourbonnais, Vivarais, Royal Roussillon et autres, seulement trois déserteurs de l'étranger. Au total il sera versé au concierge la somme de 16 livres et 18 sols au titre de 330 journées de paille gîte et geôlage pour 11 détenus. Au cours du premier semestre de 1791, le nombre des journées passe à 1149 pour 11 détenus, les séjours en attente de jugement augmentent, ils sont tous prisonniers militaires, on notera l'emprisonnement de Jean Claude Minette Colonel Général du 3 mars au 24 avril.

Le gardien de prison est totalement dépité par la nouvelle division du royaume en départements et districts, la Révolution va mettre en péril ses ressources. Les lois concernant le code pénal, la police de sûreté, la police correctionnelle, vont réduire des trois quarts la juridiction de Sainte Menehould pour une même charge le concierge va se trouver sans moyens de subsistance. L'état du Roi a été supprimé il y a un an, le 1er janvier 1791, alors les 100 livres de gage seront-elles encore versées ? Des interrogations sont encore soulevées, le sol par prisonnier pour la fourniture de la paille vient d'être mis en adjudication par la municipalité, c'est le boulanger qui sera chargé de cette fourniture et enfin la chambre de pistole va être supprimée. Il faut encore préciser qu'à cette époque le concierge devait fournir les fers et les menottes, les lits et le linge de la chambre de pistole, ces fournitures lui ont coûté pas moins de sept cents livres, comment va-t-il pouvoir être remboursé de ces frais ? Il espère que le décret du 16 septembre, 1791 qui concerne d'une part la création de la Gendarmerie nationale nouvelle institution héritière des anciennes maréchaussées et d'autre part les corps administratifs, va régler le sort des concierges des prisons, maisons d'arrêts et maisons de correction. Il souhaite et ose espérer que son traitement pourra lui permettre de vivre honnêtement et de fournir aux charges inséparables de sa place. Il est évident que l'importance de sa rétribution doit être déterminée par les soins, la surveillance et la nouvelle discipline qui doit régner dans les prisons, ce qui vient d'être édictée par le nouveau régime de détention et non plus par le nombre de prisonniers. Jean Kuecht dit Vallet croit devoir demander que son traitement soit de 1200 livres pour vivre honnêtement et pour les soins, peines et responsabilités de sa place. Le Directoire de Sainte Menehould, après avoir pris connaissance de la revendication, a répondu le 9 février 1792 d'une façon circonspecte : qu'il y avait lieu de surseoir à cette demande en attendant que le mode des salaires soit déterminé.

La maison qui servait de prison pour le baillage de Sainte Menehould est adjacente à l'hôtel de Ville, le logement est suffisant pour devenir une maison d'arrêt demandée. Jusqu'en 1789 les tribunaux ne prononcent pas de condamnation à la prison, les peines prévues sont la mort, les galères, l'amende honorable, le bannissement, le pilori, l'exposition, la marque. La Constituante revoit l'échelle des peines, il ne s'agit pas de moins punir, mais de mieux punir. L'enfermement des



délinquants soumis à la rééducation d'une discipline stricte, d'une surveillance constante et d'un travail assidu, paraît à beaucoup l'indispensable solution d'où la création des maisons d'arrêts.

La prison, est construite en pierres et briques, sa solidité se présente satisfaisante (photographie ci-contre : il subsiste de la prison ce mur). Faisons le tour de la demeure, nous découvrons au rez-de-chaussée trois chambres réservées au logement du concierge, une grande chambre servant de chaufferie et de réunion aux prisonniers, plus loin trois cachots ensuite la chapelle et deux très beaux celliers, la cour de promenade est assez vaste. Le premier étage est composé de six belles chambres pour le coucher des prisonniers, les chambres, au-dessus des chambres du geôlier, sont destinées aux hommes, également les chambres situées du côté de la chapelle. Les femmes sont logées au-dessus des celliers.

Le 11 décembre 1791 on fait un état des aménagements utiles pour devenir une maison d'arrêt, on voit le montage de lambris en chêne pour éviter les dégradations des murs pour faciliter les fuites, le long du mur donnant sur la rue de la porte d'entrée. Le couchage est prévu pour 13 lits composés chacun d'une couchette, d'une paillasse, d'un matelas et d'une couverture. La chambre du grand commun a un grand besoin de plusieurs restaurations, mais en premier lieu c'est l'âtre et le contrecœur de la cheminée dont la majeure partie est dégradé, doit faire l'objet d'une totale reconstruction. Le Directoire du département autorise provisoirement à procéder à l'adjudication des travaux de réparations à faire aux chambres, mais fait sursis à l'adjudication des couchettes, paillasses, matelas et couvertures jusqu'à nouvelle décision. Nous verrons qu'en septembre 1795 le couchage se faisait encore sur la paille.

Le Directoire du département de la Marne en date du 6 février 1793 nommera le citoyen Jean Kuecht dit Vallet concierge des prisons de la maison de justice du tribunal criminel de Châlons. Un nouveau concierge de la prison de Sainte Ménehould sera proposé dès le 13 mars 1793. L'assemblée du conseil municipal présidée par le citoyen Farcy, maire, présentera le citoyen Jean-Baptiste Huchard ancien de la garde française, l'un des vainqueurs de la Bastille, au Directoire du département de la Marne pour être agréé s'il le juge à propos en qualité de concierge de la maison de la ville. Le citoyen Huchard sera le nouveau concierge de la prison.

La commission des administrations civiles, police et tribunaux s'inquiète sur l'état, la salubrité, la solidité et le régime des maisons d'arrêt de justice et détention. La maison d'arrêt de Sainte Ménehould est la seule pour le district, elle reçoit indistinctement toutes les personnes arrêtées et détenues civiles ou militaires. Selon les dires de la municipalité, recueillis le 25 septembre 1795, les bâtiments sont suffisamment vaste pour contenir 200 personnes, la superficie est évaluée à 132 toises carrées soit environ 500 m², promiscuité tu nous rassembles, un carré de 1,6 m de côté par prisonnier, c'est très peu. Il me semble qu'heureusement la « loi du maximum » du 29 septembre 1793 imposant un prix maximum pour les denrées de première nécessité, n'a pas été élargie à tout et à m'importe quoi, sinon debout le nombre des prisonniers aurait pu être le quadruple. Mais la réalité est loin de la concentration, dans les circonstances ordinaires le nombre des individus incarcérés n'atteint que très rarement 12 à 15 personnes. Le

La prison de Sainte Ménehould après la révolution.

concierge respecte les convenances et les bonnes moeurs, des chambres séparées pour les deux sexes mais sans distinction d'âge. Une chambre avec une cheminée est réservée pour d'infirmier, lesmalades sont traités par les officiers de santé de la maison de secours et les remèdes sont fournis selon les ordonnances. Les conditions de vie dans l'établissement sont encore très simples pour l'époque, le couchage reste la paille sans couchette à même le sol, la nourriture donnée aux détenus aux dépens de la Nation se compose uniquement de pain, deux livres pour les civils, les militaires n'ont que la livre et demie. Les militaires incarcérés sont tous des déserteurs, à croire que le principe de la double peine ne date pas d'aujourd'hui. Les prisonniers sont vêtus de leurs effets personnels la prison ne disposant pas d'un magasin affecté à leurs vêtements, le séjour étant relativement court la tenue de condamné ne devait pas s'imposer. La municipalité considère comme très important de visiter deux fois par décade l'établissement pénitentiaire et d'en rendre compte régulièrement au Directoire seulement une fois par décade. Les trois derniers mois de l'an 4 de la République (du 19 juin au 16 septembre 1795) sont le passage d'un très grand nombre de prisonniers militaires. La guerre avec la Prusse suscite des désertions dans les deux camps, 589 journées de détention pour 115 soldats seront inscrits sur le registre d'écrous de la maison d'arrêt de Sainte Menehould. Au cours du mois de vendémiaire an 4, la population de la prison se distingue en deux catégories, c'est la fin des prisonniers militaires et l'arrivée des prisonniers criminels et civils. Cette nouvelle ère sera celle des prévenus de vol, de troubler l'ordre public, de vagabondage, de circuler sans passeport, en vertu d'un mandat d'arrêt ainsi que quatre compères y seront



conduits pour avoir enlevé des grains sur la place du marché et un pour avoir caché des déserteurs français. Nous sommes arrivés au Directoire qui va gouverner la France à partir du 26 octobre 1795 nous n'en saurons pas plus sur la suite d'une partie de l'histoire de la prison de Sainte Ménehould. [1]

Ces trois coqs sculptés dans la gaize sont visibles sur le mur de la prison.



Sources écrites Archives Départementales de la Marne Série L.

[1] M.Emile Baillon a écrit « la prison fut détruite vers 1790-1800 ».